

Bien choisir



SON ENTREPRENEUR!

Comment bien choisir son entrepreneur paysagiste.

Un aménagement paysager étant une interaction de matériaux inertes et de végétaux, de formes de volume et de texture, il est donc important de bien choisir la personne qui exécutera les travaux sur votre propriété. Un bon niveau de compétence est essentiel, car non seulement vous achetez un projet complet, mais vous achetez aussi les services d'un entrepreneur.

Voici donc quelques points à considérer lors de votre choix.

Assurances

Une compagnie réputée et fiable doit posséder une police d'assurance en mesure de vous couvrir et couvrir les risques de dommages causés à votre propriété. La couverture minimum de l'entrepreneur est la suivante :

- Une assurance responsabilité d'au moins 500 000 \$ pour des travaux résidentiels et d'au moins 1 000 000 \$ pour les contrats commerciaux. Cette assurance vous couvre contre les accidents involontaires tels qu'un glissement de terrains, un dégât d'eau, etc.
- Une assurance automobile est une protection supplémentaire si un incident impliquant un véhicule de la compagnie endommagerait votre propriété.

EXIGER DE VOIR LE CERTIFICAT D'ASSURANCE ET D'EN OBTENIR UNE COPIE

Expériences et formation

Un entrepreneur professionnel sera en mesure de vous fournir un porte folio ou un dépliant décrivant ses réalisations. Cette liste peut être accompagnée de commentaires sur le projet ou le service effectué.

Quels seront les inconvénients temporaires ?

Il est bon de se renseigner sur la durée des travaux et leur étendue. Vous pouvez aussi demander si certains objets devront être déplacés du site des travaux et pour combien de temps.

Attitude et apparence

L'apparence et la manière dont se présente un entrepreneur sont importantes. Elles sont de bon indice du sérieux et du professionnalisme de l'entreprise.

Le premier contact avec un entrepreneur étant au téléphone, il est important que le ton de la personne soit adéquat et poli. Les appels sont retournés rapidement. Lors des rendez-vous, la personne arrive à l'heure.

Une tenue propre et soignée est appropriée. L'âge n'a pas importance, c'est le propos qui importe.

L'entrepreneur arrive dans un véhicule en bon état et propre. Cela même s'il s'agit d'un camion. Idéalement le véhicule sera identifié.

La soumission

Demandez une soumission écrite. Cette soumission écrite doit être la plus détaillée possible, toutes les facettes du travail doivent s'y retrouver avec des montants en dollars liés à elles. La couverture et la durée de la garantie doivent aussi se trouver sur cette soumission. En général plus la soumission est complète, plus l'entrepreneur est professionnel. N'oubliez pas, la meilleure soumission n'est pas nécessairement la moins chère. Votre choix doit se faire selon plusieurs critères et non pas seulement le prix.

La soumission devrait être divisée en section avec les quantités, les dimensions, les modèles et les marques des produits. Les coûts de préparation et la main-d'œuvre doivent aussi figurer sur la soumission. Comparez les propositions point par point.

Recherchez un entrepreneur qui a les habiletés pour la gestion d'un projet d'envergure comme le votre en se référant à ses expériences passées, et ce, pour chacune des phases de votre projet.

La pochette de soumission devrait inclure des fiches techniques des produits recommandés.

Un contrat écrit

Bien des entrepreneurs sont de bons orateurs, ils ont de la facilité à vous décrire le travail à faire, tout ce qu'ils désirent installer chez vous et bien sur un prix imbattable. Des inquiétudes vont alors survenir dans votre subconscient : va-t-il se souvenir de tout ce qu'il me dit, va-t-il installer tout, cela etc. La meilleure façon de vous en assurer est de demander un contrat écrit. Un contrat écrit est essentiel peut importe la valeur des travaux à exécuter. Il est prudent de faire ajouter à ce contrat toutes les modifications dont il a été discuté entre vous et l'entrepreneur. Voici une liste des éléments de base d'un contrat :

- Les coûts détaillés du matériel qui sera installé et de la main-d'œuvre;
- Une date de début et de fin des travaux;
- Les arrangements financiers du contrat, montant du dépôt, paiement en cours de travaux et paiement final, etc.;
- Le nom, adresse et numéro de téléphone de l'entrepreneur;
- Une description complète des travaux et du matériel nécessaire avec les marques et les quantités des produits;
- Les garanties sur les pièces et la main-d'œuvre;

- Un énoncé du respect des normes de l'Association des paysagiste professionnels du Québec.

La politique du juste prix est essentielle. Certain entrepreneur ont pour habitude de faire des soumissions plus basses pour obtenir le contrat mais à la fin des travaux, ils vous enverront une facture supplémentaire pour des imprévus et frais divers. Cette démarche n'est aucunement consciencieuse voire plutôt malhonnête. L'entrepreneur choisit doit appliquer la politique du juste prix. Politique qui garantie au client qu'il n'y aura pas de facturation supplémentaire .Si l'entrepreneur a mal fait sa soumission et qu'il a des dépenses supplémentaires à assumer , il en est responsable, il doit en professionnel respectable les couvrir.

Durant et après les travaux

Les travaux doivent être structurés du début à la fin. Ils doivent respecter les échéances fixées dans le contrat. Les employés doivent être qualifiés et polis. Même si les employés sont en vêtements de travail, ils doivent être fiers de leur apparence et de l'entreprise. Ils devraient être en uniforme ou facilement identifiable.

Une fois les travaux complétés, une exploration des travaux doit être faite et ce, avant le paiement final de la facture. De plus, il est important de recevoir les explications concernant, les particularités, la protection, l'entretien, etc.

Certaines entreprises vont même vous offrir des programmes complets d'entretien. Le minimum à recevoir est le calendrier d'arrosage et la procédure d'hivernage.

Avec ces données, vous serez, nous l'espérons, mieux outillés pour choisir le bon entrepreneur.